



PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-15-30 portant délégation de signature
à Madame Nicole MENAGER, rectrice de l'académie de Rouen,
en matière d'avenants aux contrats d'association
avec les établissements privés**

**Le préfet de l'Eure
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU :

- le Code de l'Éducation, et notamment les articles L4411-1 à L441-9, L442-1 et L442-5, R442-33 à R442-37, R442-39 à R442-47 et R442-62 ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 31 juillet 2014 nommant M. René BIDAL, préfet de l'Eure ;
- le décret du 10 septembre 2015 nommant Madame Nicole MENAGER rectrice de l'académie de Rouen ;
- le procès-verbal d'installation de M. René BIDAL, préfet de l'Eure, au 1^{er} septembre 2014 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Madame Nicole MENAGER, rectrice de l'académie de Rouen, à l'effet de signer les avenants aux contrats d'association des établissements privés des premier et second degrés, les demandes de transformation de contrat simple en contrat d'association pour les écoles privées qui en feraient la demande et les avenants tarifaires de l'enseignement privé pour le département de l'Eure.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n° SCAED-14-82 du 1er septembre 2014 est abrogé.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et la rectrice de l'académie Rouen sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **16 SEP. 2015**

Le préfet,

René BIDAL